

<https://47.snuipp.fr/Elections-des-Representants-du-Personnel-Kesako>



# Élections des Représentants du Personnel : Kesako ?

- SNUipp 47 - Élections professionnelles - Élections professionnelles 2011 -

Date de mise en ligne : jeudi 9 juin 2011

Dernière mise à jour : 9 juin 2011

---

Copyright © FSU-SNUipp 47 - Tous droits réservés

---

**Tous les trois ans, la profession vote pour élire ses représentants qui siègeront dans les instances paritaires.  
Nouveauté en 2011 : il y aura quatre votes et le vote se fera par l'internet.**

**Délégués aux commissions administratives paritaires  
Deux votes : CAP Départementale, CAP Nationale**



En CAPD et en CAPN vos délégués du personnel interviennent sur tout ce qui concerne votre carrière :

- Mouvement, mutations interdépartementales, affectation à l'étranger ou en COM,
- Promotions, accès au corps des PE, accès à la hors-classe,
- Demandes de temps partiels, de disponibilités,
- Demande de congés de formation, de stages de formation,
- Démissions, discipline...

Les délégués du personnels du SNUipp-FSU par leurs informations dans les journaux, les sites départementaux ou nationaux vous informent, vous conseillent, interviennent avec vous pour des règles plus justes, plus équitables, plus transparentes.

Elles ou ils vous accompagnent dans vos démarches auprès de l'administration.

Les enseignant-es sont très attaché-es à ces élections professionnelles : 7 sur 10 y participent en moyenne.

Au plan national, 47% des enseignants des écoles ont voté SNUipp-FSU en 2008.

Pour le Lot-&-Garonne, c'est 60% des voix qui se sont portées sur la liste SNUipp47-FSU.

Ainsi, dans notre département, le SNUipp-FSU dispose de 5 élu-es sur 7 en CAP et de 6 élus sur 10 en CT (voir ci-dessous).

**Représentants aux Comités techniques  
Deux votes : CT Académique, CT Ministériel**



Les comités techniques traitent de tout ce qui concerne l'organisation du service public d'éducation :

- gestion des moyens (carte scolaire, moyens attribués à la formation...),
- hygiène, sécurité, conditions de travail,
- les règles statutaires (recrutement, grille indiciaire...)
- formation, développement des compétences et qualification professionnelle...

Cette élection permet également de vous représenter dans de nombreuses instances (comité d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail, conseil départemental de l'éducation, comité de réforme, conseil supérieur de l'éducation, conseil supérieur de la fonction publique...).

Le SNUipp-FSU sera présent sur les listes de la FSU avec les enseignants du second degré, les personnels administratifs, les personnels de santé, d'inspection, de direction d'établissement du second degré, d'assistants sociaux de l'éducation nationale...

### **ATTENTION AUX NOUVELLES MODALITES POUR POUVOIR VOTER !**

Pour voter, il vous faudra un identifiant et un mot de passe spécifiques qui vous seront transmis 8 jours avant le vote. Ils sont indispensables pour pouvoir voter, ne les perdez pas !

## **A partir du jeudi 13 octobre et jusqu'au jeudi 20 octobre vous aurez à voter pour chaque élection :**

- Vous êtes titulaire : CAPD, CAPN, CTM, CTA
- Vous êtes stagiaire : CTA, CTM
- Vous êtes non titulaire (AVS, EVS, intervenants en langues) : CTA, CTM et pour celles et ceux qui sont sous contrat d'assistant d'éducation CCP (commission consultative paritaire).